

Envoyé en préfecture le 16/07/2024

Reçu en préfecture le 16/07/2024

Publié le

ID : 016-211600648-20240708-202451-DE

**MAIRIE de BRIGUEUIL  
CHARENTE**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le 08 juillet, le conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert ROUGIER, Maire, à 18H00.

**Présents : 10  
Procurations : 04  
Votants : 14**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14  
Date de convocation du Conseil Municipal : 27 juin 2024

**PRESENTS** : Mmes et M. ROUGIER R., GROS B., BEAULIEU Cl., OZENNE N., ROCHE D., COUTANT M., LAVAUZELLE I., GOURSAUD Ch., FREMERY Cl., GUENE F. .

**Pour : 14 Contre : 00  
Abst./Blancs/Nuls : 00**

**ABSENTS** : M. DESCOURVIERES R., M. ROCHER Ch., Mme TERNET C., M. JOULIA G. (excusés).

Mme LAVAUZELLE Isabelle a été élue secrétaire de séance.

**Affiché le : 16 juillet 2024**

M. DESCOURVIERES Roger a donné procuration à M. BEAULIEU Claude.  
M. ROCHER Christian a donné procuration à Mme COUTANT Martine.  
Mme TERNET Carole a donné procuration à Mme GROS Bernadette.  
M. JOULIA Guillaume a donné procuration à M. GUENE Frédéric.

**OBJET : Convention de traitement des déchets verts entre ECO-COMPOST 87 et la commune de Brigueuil - Signature d'un avenant n°1**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que, par délibération en date du 02/10/2019, une convention de traitement des déchets verts a été signée entre ECO-COMPOST 87 et la commune de Brigueuil. Celle-ci a pris effet le 01/11/2019.

Suite à une augmentation des tarifs de ECO-COMPOST 87 depuis le 01<sup>er</sup> juillet 2023, l'article 6 « participation financière » de la convention a été modifié.

Afin de prendre en compte la révision tarifaire, et procéder au règlement des factures établies avec ces nouveaux tarifs par ECO-COMPOST 87, il est nécessaire de signer un avenant.

L'avis du conseil municipal est sollicité pour la signature de l'avenant n° 1.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

- à l'unanimité, par vote à main levée,

- approuve les termes de l'avenant n° 1 à la convention de traitement des déchets verts signée le 11/10/2019,

- autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 avec ECO-COMPOST 87, ainsi que toutes pièces utiles.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.  
A BRIGUEUIL le 16 juillet 2024



Le Maire  
**Robert ROUGIER**